



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 mars 2003

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 17 mars 2003

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 31 mars 2003

**Chemin Communal du IIIème Millénaire : acquisition ROUSSEAU
- secteur Aéroport - modification**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie HIBERT, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Jacqueline LEFEBVRE, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN

Secrétaire de séance :

Melle Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Gérard ZABATTA.
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.
M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.

Excusés :

Conseillers :

M. Franck GIRAUD, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 mars 2003

DELIBERATION D20030133

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

Par délibération du 9 mai 2001, dans le cadre des acquisitions foncières nécessaires à la réalisation du Chemin Communal du III^{ème} Millénaire, il a été décidé l'acquisition d'une parcelle de terrain sise dans le secteur de l'Aéroport, au lieudit « Fief Binard », et cadastrée section S N° 16 d'une superficie de 424 m², appartenant à Madame Marguerite REDIEN veuve de Mr Henri ROUSSEAU, demeurant à NERE (17510) lieudit Mortafont. Le prix de cession a été fixé à 1 272,00 F (193,92 €) conformément à l'estimation du Domaine ; une indemnité d'éviction due au locataire du terrain M. RICHARD s'élève à 159,00 F (24,24 €).

Cette délibération a été transmise pour rédaction de l'acte à Maître RAFFAULT à AULNAY, Notaire de Mme Veuve ROUSSEAU.

Dans le cadre de la déclaration d'utilité publique la parcelle ci-dessus désignée, cadastrée section S N° 16 pour 424 m² a été divisée en N° 93 pour 74 m² et N° 94 pour 350 m².

Par délibération du 8 avril 2002, il a été adopté le principe du versement de l'indemnité de remploi à l'ensemble des propriétaires de parcelles comprises dans l'assiette du projet de Chemin Communal, y compris ceux ayant conclu une cession amiable avant la déclaration d'utilité publique.

De ce fait la cession consentie par Madame Veuve ROUSSEAU bénéficie de l'indemnité de remploi sur la partie de terrain comprise dans la déclaration d'utilité publique soit la partie S N° 93 pour 74 m², laquelle indemnité de remploi s'élève à 5,08 €.

Madame Veuve ROUSSEAU née REDIEN est décédée avant la réalisation de l'acte authentique. Par courrier du 29 janvier 2003, Maître LHOUMEAU Notaire à AULNAY, succession de Me RAFFAULT, a indiqué que les légataires universels de Mme ROUSSEAU : Mr Jean-Jacques MICHELET et Mme Sandrine CHAT, son épouse, demeurant 6 rue Montaigu 17510 LES EDUTS, souhaitaient poursuivre la vente de la parcelle de terrain consentie de son vivant par Mme Veuve ROUSSEAU.

En conséquence, il est cédé au profit de la Ville de Niort, des parcelles de terrain sises au lieudit « Fief Binard », et cadastrées section S N° 93 pour 74 m² et N° 94 pour 350 m², soit une contenance totale de 424 m².

Cette cession a lieu moyennant :

- le prix principal de 193,92 €,
- , une indemnité de remploi de 5,08 €,
- ƒ une indemnité d'éviction due à Mr RICHARD exploitant du terrain de 24,24 € ; soit un montant global pour cette opération de **223,24 €**.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver les nouvelles conditions de l'acquisition ci-dessus relatées ;
- autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte notarié à intervenir qui sera dressé par Maître LHOUMEAU en concours avec Maître PITRE.

Tous les frais afférents à cette acquisition seront imputés au Budget 2003.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 3

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Gilles FRAPPIER

[Ordre du jour](#)